

# SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ

# PASSONS À L'ACTION !

## CHARTRE DE GENÈVE SUR LES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ

Adoptée par le Conseil des syndicats mondiaux le 24 janvier 2011

1. Des services publics de qualité accessibles à toutes et à tous améliorent la qualité de vie et sont indispensables à la création de sociétés équitables, prospères et démocratiques. Des services sont « publics » quand ils servent la collectivité plutôt que des intérêts particuliers ou individuels, et « de qualité » quand ils répondent efficacement aux besoins des personnes.
2. Ces services doivent être universels, de la plus haute qualité et accessibles de manière équitable, afin de nourrir et d'enrichir la vie des personnes et de promouvoir la solidarité.
3. Mais ces retombées positives ne seront pas automatiques. Dans le monde d'aujourd'hui, les populations aspirent à vivre en sécurité, sans connaître la misère ou la peur. Pour ce faire, les gouvernements et toutes les parties prenantes de la société doivent œuvrer ensemble à une nouvelle vision des services publics de qualité pour toutes et tous.
4. Les grands défis du 21<sup>ème</sup> siècle ne seront pas relevés sans un engagement renouvelé envers des services qui libéreront les peuples et les communautés de l'ignorance, de la pauvreté, des conflits et de la négligence.
5. Nous réclamons donc l'adoption d'un agenda mondial pour des services publics de qualité, synonyme de justice sociale, de développement durable, d'équité et de meilleure qualité de vie pour toutes et tous. Cet agenda appelle :
  - ▶ un engagement envers le droit de l'ensemble des citoyennes et citoyens à des services publics universels sur le plan de leur portée et de leur disponibilité, indépendamment du contexte socio-économique ou de la situation géographique, et propices à l'égalité et à l'équité entre hommes et femmes ;
  - ▶ une reconnaissance du fait que, dans les économies en développement, émergentes et industrialisées, les services publics de qualité sont indispensables à une croissance économique durable et à une répartition équitable des fruits de la croissance ;
  - ▶ l'adoption de politiques et stratégies de développement humain répondant aux besoins fondamentaux que sont l'eau, la nourriture, l'énergie et le logement ; permettant un accès universel à l'éducation, à la santé, aux moyens de communication, au transport et à la pluralité de l'information ; préservant la diversité et la liberté culturelles ; et garantissant le droit au travail décent.
  - ▶ une administration de qualité, transparente et exempte de corruption, au service d'une société pluraliste et ouverte.
6. Nous réaffirmons dès lors que les services publics de qualité peuvent relever les défis de notre époque :
  - ▶ atteindre les Objectifs du millénaire pour le Développement, en apportant l'espoir à des centaines de millions d'hommes, de femmes, de jeunes et d'enfants de sortir de la pauvreté, d'améliorer sensiblement leur quotidien et de se construire un avenir décent ;
  - ▶ réagir aux menaces du réchauffement climatique en saisissant les occasions de créer des économies vertes ;
  - ▶ jeter des bases solides pour l'avenir au travers de meilleurs services d'éducation et de santé pour les enfants et les jeunes ;

- ▶ garantir la mobilité des personnes, la communication entre les peuples et le respect de la diversité culturelle ;
  - ▶ préserver le salaire social des familles, leur sécurité sociale et les retraites ;
  - ▶ réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
  - ▶ protéger et créer des perspectives pour les groupes défavorisés et les victimes de discrimination ; et promouvoir la diversité des médias et de l'information.
- 7.** Les Syndicats mondiaux collaboreront entre eux et avec d'autres acteurs pour façonner une culture de qualité dans la prestation de services publics efficaces, abordables, responsables, bien gérés et réactifs aux besoins de toutes les communautés. Les Syndicats mondiaux soutiendront des actions de renforcement du cadre de pluralisme démocratique fondé sur des institutions transparentes, dont :
- ▶ des organes législatifs assurant une bonne gouvernance et adoptant des lois et réglementations justes et équitables ;
  - ▶ un exécutif exercé à tous les niveaux qui rende des comptes, réponde aux besoins des personnes et assure une gouvernance responsable au niveau de l'application des lois et de l'administration ;
  - ▶ une justice indépendante ;
  - ▶ des institutions internationales efficaces, collaborant avec tous les niveaux de gouvernance pour relever les défis mondiaux dans le contexte d'une interdépendance croissante de la communauté internationale ;
  - ▶ un cadre habilitant, garantissant les droits fondamentaux de l'ensemble des citoyennes et citoyens, dans lequel la liberté d'expression et de la presse, la liberté de la recherche universitaire, le droit de communication, le droit d'association et la liberté syndicale sont primordiaux.
  - ▶ des réglementations nationales et régionales garantissant la diversité des médias et l'accès à la culture ;
  - ▶ la capacité à répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence, aux catastrophes nationales et régionales et aux conflits.
- 8.** Les Syndicats mondiaux mèneront campagne pour des ressources publiques adéquates et un engagement d'investissement dans l'avenir des personnes et de la société. L'heure est venue de redéfinir le débat sur la génération des ressources publiques nécessaires. Les redevances d'utilisation constituent une porte ouverte aux inégalités. Les partenariats public-privé sont généralement au service d'intérêts privés et non de la collectivité. Le débat doit porter sur l'impératif de servir le bien commun plutôt que les intérêts individuels. La réflexion sur une fiscalité équitable, fonction essentielle de la démocratie, doit associer toutes les parties prenantes au travers d'organisations représentatives de la société civile. La perception fiscale ne doit pas se limiter aux particuliers, mais englober également l'imposition des sociétés. La philanthropie ne remplace pas une taxation équitable et raisonnable pour financer des services publics de qualité pour toutes et tous.
- 9.** Les pays à faibles revenus pourraient se retrouver dans l'incapacité de répondre aux besoins de leur population avec leurs seules ressources nationales. La communauté internationale doit les soutenir sur la voie du développement durable au travers de sources novatrices de financement du développement, notamment une taxe sur les transactions financières internationales.
- 10.** Les Syndicats mondiaux estiment que des services de la plus haute qualité passent par un respect total des droits des personnels. Nous demandons une nouvelle fois que le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective soit accordé à l'ensemble des travailleuses et travailleurs, du public comme du privé.
- 11.** Les Syndicats mondiaux s'engagent à collaborer avec les acteurs clés – gouvernements et institutions internationales, société civile et monde des affaires et de l'entreprise – pour forger une nouvelle vision des services publics de qualité au 21<sup>ème</sup> siècle. Le secteur privé peut jouer un rôle complémentaire de celui du secteur public, mais il est indispensable de contenir les dérives du marché pour préserver l'équilibre démocratique et garantir l'égalité des droits et la durabilité.
- 12.** Aujourd'hui plus que jamais, les peuples du monde entier doivent s'unir pour préserver l'avenir de la planète, dans un nouveau contexte de décence, de changement et d'espoir. Ils y parviendront quand ils puiseront leur inspiration dans la conviction que les services publics de qualité sont source de qualité de vie.